

**NE PAS REMPLIR SVP – USAGE INTERNE UNIQUEMENT**

Date réception et préavis OSA :  Oui  Non Trigramme gestionnaire :

Préavis Autorité aviation - OAA :  Oui  Non Date :

Observations :

Préavis Safety Office - OOS :  Oui  Non Date :

Observations :

Préavis Environnement - DEE :  Oui  Non Date :

Observations et/ou Tarifs à appliquer :

Attribution LPV Administration sûreté - OSA :  Oui  Non

Observations :

Pour information à :  Formation aviation - OAF Trigramme gestionnaire :

En apposant sa signature sur ce présent formulaire, la société s'engage à ce que tous ses véhicules et /ou engins respectent notamment les normes **EASA EU 139/2014 Aerodromes** et plus spécifiquement celles en rapport avec les points suivants : **ADR.OPS.B.026 Autorisation of vehicles** et **ADR.OPS.C.007 Maintenance of vehicles**.

La société s'engage également à pouvoir fournir toutes les preuves documentaires attestant du respect des normes précitées lors de contrôles effectués par Genève Aéroport.

De plus, pour être admis dans l'enceinte aéroportuaire, un véhicule ou engin doit satisfaire aux exigences des **Prescriptions Complémentaires au règlement d'exploitation portant sur les règles de circulation dans l'enceinte aéroportuaire et ses Annexes**, ainsi qu'à l'ordre de service n°3 sur l'accès à l'enceinte aéroportuaire.

**Tout véhicule ou engin doit être pourvu d'un laissez-passer véhicule (LPV) pour pénétrer et circuler dans l'enceinte de Genève Aéroport.**

**Pour information :**

- Les personnes conduisant les véhicules dans l'enceinte aéroportuaire doivent être au bénéfice d'un permis Tarmac délivré par Genève Aéroport. Un délai de 90 jours est accordé pour se mettre en conformité avec le service délivrant les permis ([permis@gva.ch](mailto:permis@gva.ch)). Au-delà, le laissez-passer véhicule sera bloqué et retiré.
- À l'exception des véhicules convoyés, tout véhicule en mouvement doit être équipé d'un gyrophare de couleur orange répondant aux normes applicables et le cas échéant, de gyrophares spécifiques liés à leur fonction (bleu, vert, etc.) Les gyrophares doivent répondre aux normes en vigueur et doivent être alimentés par le véhicule.
- Les véhicules et engins évoluant dans l'enceinte aéroportuaire doivent, en tout temps, arborer le nom de l'entreprise détentrice du véhicule ; les véhicules et engins sont identifiables au moyen de marquages ou d'écriteaux magnétiques apposés de manière visible.
- Genève Aéroport se réserve le droit de ne pas délivrer le laissez-passer ou l'autorisation de circuler si les conditions d'octroi ne sont pas remplies.
- Un contrôle périodique des laissez-passer véhicules est effectué par Genève Aéroport.

Un émolument est facturé annuellement à l'entreprise pour chaque laissez-passer véhicule, selon un barème imposé par les normes environnementales, disponible sur :

<https://www.gva.ch/fr/Site/Professionnels/Prestations-non-aeronautiques/Laissez-passer>

En cas de sortie définitive du véhicule ; le laissez-passer doit être restitué au moyen du formulaire « Restitution laissez-passer véhicule » disponible auprès du service administration sûreté.

En cas de non restitution, un émolument s'élevant à CHF 200.-, par laissez-passer véhicule, sera facturé.

En cas de perte ou vol du laissez-passer véhicule, un émolument s'élevant à CHF 100.- sera facturé.

**DOCUMENTS À FOURNIR POUR COMPLETER LA DEMANDE:**

- Formulaire dûment complété, timbré et signé
- Carte grise ou autre document officiel d'identification du véhicule ou de l'engin non immatriculé.
- Engin non immatriculé : attestation confirmant la date de la dernière maintenance respectant les prescriptions du constructeur.
- Pour les véhicules non équipés du système OBD : carnet antipollution à jour ou autre document certifiant que le véhicule ou engin respecte les normes anti-pollution en vigueur.
- Certificat de l'assurance responsabilité civile véhicule : **garantie minimale CHF 100 mio** pour les véhicules et **CHF 30 mio** pour les engins.

**Le formulaire doit être intégralement complété, chaque champ est obligatoire.**  
**Les formulaires incomplets ou dont des documents manquent ne seront pas acceptés.**

Véhicule	
<b>Lieu de stationnement</b>	
<input type="checkbox"/> Hors enceinte aéroportuaire <input type="checkbox"/> Dans l'enceinte aéroportuaire sans place de stationnement <input type="checkbox"/> Dans l'enceinte aéroportuaire avec place de stationnement. Préciser le lieu :	
<b>Identification</b>	
Si immatriculé, n° de plaque	
Si non immatriculé, n° de châssis ou autre N° d'identification	
Couleur (rouge, jaune, orange interdit)	
Année de 1 <sup>ère</sup> mise en service	
<b>Genre</b>	
<input type="checkbox"/> Voiture de tourisme <input type="checkbox"/> Utilitaire léger (< 3,5 T : camionnette, fourgonnette, minibus) <input type="checkbox"/> Bus (transport de personnes, > 3,5 T) <input type="checkbox"/> Engin spécifique (aviation, entretien et autre) <input type="checkbox"/> Génératrice ou engin motorisé non autopropulsé	
<input type="checkbox"/> Camion (> 3,5 T) <input type="checkbox"/> Engin de hangar léger <input type="checkbox"/> Vélo <input type="checkbox"/> Autre, spécifications :	
Marque / constructeur et modèle	
Constructeur moteur ou autre précision (engin)	
Description ou autre spécification (engin)	
Code interne	
Propulsion	<input type="checkbox"/> Essence <input type="checkbox"/> Diesel <input type="checkbox"/> Électrique <input type="checkbox"/> Hybride (élec / essence ou diesel) <input type="checkbox"/> Gaz naturel (GNC) ou GPL
Code émission des gaz d'échappement	Norme Euro : <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 Norme com / EU phase <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> Autres à préciser :
Équipé d'un filtre à particules ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Date dernier test anti-pollution (validité 2 ans pas nécessaire si OBD)	
Date dernier service de maintenance (validité max. 2 ans)	

